



Le Tannayroli n° 20

Décembre 2008

Editorial



Hermann Tschopp
Syndic

Chers Tannayroli,

C'est avec grand plaisir que je m'adresse à vous en cette fin d'année. J'en profite pour vous brosser un tableau des principales activités déployées par votre Conseil et votre Municipalité au cours de l'année 2008, de parler de la situation financière de la Commune et d'énumérer les objectifs prioritaires pour 2009.

Activités 2008

En 2008, le Conseil communal s'est réuni à trois occasions, notamment pour statuer sur les différents sujets présentés par la Municipalité. Je tiens à préciser que ces séances sont publiques et que les dates sont régulièrement affichées au pilier public quelques jours à l'avance.

La Municipalité siège tous les lundis soir à partir de 18 h. et les séances durent normalement entre 2 h. – 2 h.½. Comme en 2007, elle a tenu 47 séances hebdomadaires. De plus, les Municipaux ont participé à de nombreuses séances au sein des différentes associations intercommunales et ont siégé avec les commissions du Conseil communal, les mandataires et les habitants.

La Municipalité a établi les préavis suivants, les a expliqués aux commissions respectives avant de les soumettre au Conseil communal :

- Un préavis relatif à une demande de crédit pour un montant de 364'950 CHF
- Deux préavis relatifs à l'adoption du nouveau Plan général d'affectation de la commune (PGA) et des statuts de l'Association intercommunale du réseau pour l'accueil de jour des enfants de Terre Sainte (AJET)
- Cinq préavis relatifs à l'adoption des comptes 2007, à l'augmentation du plafond pour les cautionnements, à l'arrêté d'imposition 2009, à la taxe d'épuration 2009 et au budget 2009.

Tous ces préavis ont été acceptés par votre Conseil.

Situation financière de la Commune.

C'est avec une grande satisfaction que je peux confirmer ce que j'ai écrit dans le Tannayroli de juillet 2008, à savoir que la situation financière de la commune est saine. En effet, suite aux comptes excédentaires de 2006, ceux de 2007 ont pu être bouclés avec un bénéfice de 1'719'835.66 CHF avant amortissements et attributions aux réserves, grâce notamment à un rattrapage d'impôts pour les années antérieures. L'endettement brut a ainsi pu être ramené à 5'670'000 CHF.

Compte tenu d'une évolution positive des entrées d'impôt au cours de 2008, le Conseil a voté le maintien des taux à 65 % pour 2009.

Le budget 2009 qui vient d'être approuvé par le Conseil, présente malheureusement un déficit de 474'800 CHF dû à une hausse inattendue de notre participation à la facture sociale d'environ 800'000 CHF.

Dans ce numéro :

<i>Editorial</i>	1-2
<i>Le Tannayroli à 10 ans</i>	2
<i>Une nouvelle collaboration intercommunale</i>	3
<i>Le plan général d'affectation (PGA)</i>	4
<i>Le port est mort, vive le port</i>	5
<i>Passez des bons moments à la patinoire</i>	6
<i>Qu'en est-il des naturalisations dans notre commune ?</i>	6-7
<i>Commission culturelle</i>	7
<i>L'Amicale des Anciens syndics</i>	8
<i>Tannay commune d'Europe</i>	9
<i>Nouvelles des temps passés</i>	10-11
<i>Récupération des déchets verts</i>	12
<i>Nos aînés à la découverte de l'insolite</i>	13
<i>Projet d'agglomération Franco - Valdo - Genevois</i>	14
<i>Schéma directeur de Terre Sainte</i>	14-15
<i>Conseil Communal</i>	16
<i>Abonnements CFF</i>	16
<i>Naissances, Mariages et Décès</i>	16

A mon avis, l'année 2009 devrait encore être raisonnable pour notre commune sur le plan financier en prenant en considération l'évolution de la situation financière et économique en Suisse ; toutefois 2010 pourrait être nettement plus difficile. A suivre!

Objectifs principaux pour 2009

Voici les objectifs principaux auxquels la Municipalité entend faire face en 2009 (sans ordre de priorité) :

- Poursuivre le traitement du dossier de la rive du lac (aménagement du camping, établissement du PPA du Torry, création du port du Torry, construction d'un restaurant du port, aménagement du chemin de la Petite rive)
- Finaliser et mettre en vigueur le PGA
- Poursuivre le traitement du dossier de la création d'un chemin piétonnier entre la route des Molards et la route du Village
- Continuer les démarches en vue de déplacer la déchetterie et la voirie hors du centre du village
- Organiser le ramassage des déchets verts par analogie à celui des ordures
- Continuer les démarches en vue d'un rapprochement des communes de Terre Sainte (fusion)

Conclusion

A la lecture de mon article, vous aurez certainement conclu que la Municipalité ne peut pas se permettre de chômer ; d'ailleurs, elle est très motivée et disposée à œuvrer pour le bien des habitants de Tannay.

LE TANNAYROLI : 10 ANS DEJÀ



Patrick Simon
Municipal

En octobre 1998, je m'attelai à la tâche de faire vivre notre village en vous rapportant tout ce qui fait sa vie et son charme.

Avec l'appui d'Anne Luthi-Richard et de Serge Schmidt, nous sortions le premier exemplaire de notre journal « Le Tannayroli » qui portait le numéro 0 !

Nous fêtons, avec ce numéro, son 21ème tirage, soit une moyenne de deux numéros par année en sachant qu'il est toujours difficile de collecter les articles susceptibles de vous intéresser et d'éveiller votre curiosité. Je profite ici d'exprimer mes remerciements et ma tristesse à tout ceux qui nous ont quitté et plus spécialement à notre poète Henri Rapin ou notre musicien Pierre Semoroz, lesquels ont collaboré souvent à la rédaction de ce journal en évoquant leurs souvenirs ou différentes anecdotes qui ont émaillé la vie de notre village. Je remercie aussi tout ceux qui nous font ou ont fait parvenir leurs articles et leurs photos et qui, l'espace d'un entretien rapportent tout ce qui fait le charme de Tannay. (P.S.)





UNE NOUVELLE COLLABORATION INTERCOMMUNALE

Crèche et UAPE se réunissent en réseau

Le 3 décembre dernier, le Conseil communal de Tannay se prononçait en faveur de la constitution d'un réseau d'accueil de la petite enfance ainsi que de la création d'une nouvelle association intercommunale qui sera chargée de l'administrer. D'autres communes de Terre Sainte ont fait de même et celles qui ne l'ont pas fait encore devraient le faire dans les jours qui viennent.

Pourquoi une nouvelle association ?

En fait, c'est la volonté de l'Etat que de constituer un peu partout dans le canton des réseaux d'accueil réunissant les UAPE, les crèches et les Mamans de jour. Il a créé pour cela une Fondation, la FAJE (Fondation pour l'accueil de jour des enfants) qui est chargée d'encadrer ces réseaux et de leur verser les subventions auxquelles elles peuvent prétendre. Chaque réseau – il devrait y en avoir plus d'une vingtaine dans le canton – doit être géré par une commune ou, comme c'est le cas en Terre Sainte, par une association de communes.

Décision a donc été prise par nos municipalités de constituer l'AJET (Association pour l'accueil de jour des enfants de Terre Sainte) qui réunira nos neuf communes et qui groupera sous son toit la crèche de Coppet (Les Coppalines) ainsi que les UAPE (qui ne dépendront plus, comme jus'ici, de l'AIP, laquelle ne s'occupera désormais que de l'école primaire).

C'est vrai que l'on crée ainsi une association de plus, mais on a tout intérêt à le faire, car c'est la condition que met l'Etat pour obtenir les subventions. D'autant plus que les communes, qu'elles le fassent ou pas, ont de toute façon l'obligation de verser au canton, une contribution annuelle de 5 CHF par habitant pour financer la FAJE. Ajoutons que cette mise en réseau nous permettra d'améliorer, à l'avantage des parents, la coordination entre la crèche et les UAPE, d'améliorer également la collaboration entre les responsables de ces structures. Cela devrait permettre aussi de centraliser certaines activités administratives et de bénéficier d'une certaine synergie avec les réseaux voisins.

Mise en place au 1^{er} janvier 2009

La nouvelle association devrait être ainsi opérationnelle au premier janvier prochain. Pour les parents, la principale nouveauté sera que désormais – la FAJE en fait une obligation – les tarifs de nos structures, crèche et UAPE, seront fixés en fonction des revenus des parents, les gros revenus payant plus que les petits. A ce propos, toutes les informations utiles seront données aux parents dans les jours qui viennent. Etant donné les délais, il est prévu une période intermédiaire, jusqu'à l'été prochain, au cours de laquelle aucun parent ne paiera plus qu'il ne paie actuellement.

Une séance d'information ouverte à tous les parents de Terre Sainte qui souhaitent en savoir plus est fixée au **29 janvier 2009 à la grande salle de Tannay** au cours de laquelle les responsables répondront à toutes les questions concernant l'organisation du réseau et des structures ainsi qu'à propos des tarifs. (S.Sch.)



Serge Schmidt
Municipal





LE PLAN GENERAL D'AFFECTION (PGA) : OU EN EST-ON ?



Bertrand Bory,
Municipal

Le 8 octobre dernier votre conseil communal s'est prononcé sur l'ensemble des dossiers relatifs à notre nouveau Plan général d'affectation (PGA), qui a été mis à l'enquête du 25 avril au 25 mai 2008. Il remplacera celui du 4 mars 1983.

La principale différence avec notre ancien règlement porte sur la possibilité de densifier le bâti, notamment dans le village et en zone villas (passage du COS au CUS). De même, les dispositions concernant la protection du caractère villageois de Tannay, de la nature, du paysage, des biotopes boisés et des rives du lac ont été renforcées pour tenir compte de la législation cantonale et fédérale en la matière.

Les principaux objets :

- Le PGA (plan général d'affectation au 5000^{ème})
- Le PPA (plan partiel d'affectation) « Le village »
- le PPA fixant la limite des constructions « Rues du village »
- le PPA « Zone riveraine du lac »
- Le règlement du PGA
- La constatation de nature forestière

Durant l'été, votre municipalité a traité les oppositions et remarques, souvent pertinentes, faites à l'issue du processus de mise à l'enquête. On compte 12 dossiers, certains comportant plusieurs points devant être traités séparément.

En tout, votre conseil s'est donc prononcé sur 25 objets.

Une des caractéristiques de notre commune étant la grande solidarité qui unit vos autorités, tous ces objets ont été adoptés à l'unanimité ou à de fortes majorités.

Une mise à l'enquête complémentaire:

Le processus de mise en vigueur de notre nouveau PGA n'est cependant pas terminé. Après relecture et approbation finale par le Service du développement territorial et les diverses commissions concernées (p.ex. la commission de sites) des modifications apportées suite au traitement des oppositions, une mise à l'enquête complémentaire sera nécessaire. Elle ne portera que sur les points qui ont été modifiés par rapport à la première mise à l'enquête de ce printemps. De plus, il conviendra de mettre à jour certains vieux règlements comme le PPA fixant la limite des constructions le long de la route cantonale 1 (route de Suisse) qui date de 1964 et ne correspond plus au droit cantonal et fédéral actuel.

A l'issue de l'enquête complémentaire, s'il n'y pas de nouvelles oppositions, le Service du développement territorial validera les décisions de notre conseil communal et communiquera ses décisions directement aux opposants. Ceux-ci auront 20 jours pour faire recours.

Patience donc, mais soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour obtenir une législation par le Conseil d'état courant 2009. (B.B)





LE PORT EST MORT, VIVE LE PORT!



Après le refus du conseil communal de Mies de réaliser un port en commun avec Tannay votre conseil municipal a décidé d'aller de l'avant !

Un plan partiel d'affectation est nécessaire : il s'agit du « **PPA DU TORRY** » qui inclura aussi bien l'actuelle zone de Camping, la buvette et la STEP, le chemin de la petite rive **que le futur port** ! Pour mémoire un PPA se compose de plans décrivant l'organisation spatiale des zones concernées, les périmètres d'implantation des constructions et d'un règlement fixant les conditions de leur utilisation.

Grâce à l'expérience acquise lors des précédentes études, l'avant-projet du PPA du Torry est bien avancé et les lignes générales approuvées par le Service du développement territorial. Il a été remis pour avis à la commission du Conseil communal de l'aménagement du port et des rives. Après finalisation de l'avant-projet par la commission, le service du développement territorial se prononcera sur le projet final. Etant donné la nécessité d'une

consultation dans les règles de l'art de toutes les parties concernées, et il y en a beaucoup, nous ne pouvons pas encore nous prononcer sur la date de la future mise à l'enquête.

L'enjeu principal du projet est de préserver l'esprit des lieux actuels en tenant compte des nombreuses et incontournables contraintes techniques et foncières inhérentes au projet.

Patience encore et toujours, mais nous mettons tout en œuvre pour que ce projet réponde à l'attente des Tannayrolis en leur permettant de mieux profiter de notre lac grâce à ce projet qui favorisera aussi bien nos habitants désireux de profiter d'un lieu de détente exceptionnel que les navigateurs.

A l'issue de ce long processus, la Coopérative du port prendra le relais et pourra déposer sa demande de permis de construire en procédant à une mise à l'enquête qui je le rappelle, devra respecter le cadre légal du PPA « LE TORRY ». (B.B.)



PASSEZ CET HIVER DE BONS MOMENTS À LA PATINOIRE !

Le samedi 28 novembre dernier, la patinoire de Coppet a ouvert ses portes pour le plus grand bonheur des amateurs de glisse ! Ces 430 m² de glace, installés dans le parc du château, seront durant tout l'hiver à la disposition du public de notre région. Financée par les Communes de Terre Sainte – et donc par Tannay – cette patinoire mobile rencontre un très beau succès et nombreux sont ceux, petits et grands, qui s'y rendent. On peut y boire un verre et de plus, beaucoup d'animations y seront proposées tout au long de la saison. L'an passé déjà, plusieurs milliers de personnes l'avaient fréquentée.

La patinoire est ouverte de mercredi à dimanche selon l'horaire ci-dessous. L'entrée sur la glace coûte 3 CHF et la location de patins 2 CHF. Des abonnements pour la saison 2008-2009 sont disponibles au prix de 80 CHF pour les habitants de Terre Sainte et de 100 CHF pour les autres. Ces abonnements sont à retirer au guichet de la patinoire.



Horaire d'ouverture au public :

Mercredi	de 14h à 19h
Jeudi	de 18h à 21h (hockey libre)
Vendredi	de 14h à 20h
Samedi	de 13h30 à 21h
Dimanche	de 10h à 19h

QU'EN EST-IL DES NATURALISATIONS DANS NOTRE COMMUNE?



Serge Schmidt
Municipal

Chaque année, c'est une petite dizaine de personnes, pour la plupart originaires de l'Union européenne, qui obtiennent à Tannay leur naturalisation. Le plus souvent, ce sont des habitants de notre commune de longue date, très bien intégrés, qui souhaitent s'impliquer davantage encore dans la vie de notre région. En Suisse depuis bien longtemps, ils en connaissent fort bien les institutions et n'imaginent pas quitter notre pays où ils ont planté leurs racines. Leurs enfants, souvent nés en Suisse, y ont fait leurs écoles et se considèrent en tous points semblables à leurs camarades helvétiques.

Procédure plus rapide et gratuite

Depuis 2004, décider d'une naturalisation n'est plus de la compétence du Conseil communal mais uniquement de la Municipalité. C'est le Grand Conseil qui en a décidé ainsi afin d'adapter la législation à la nouvelle Constitution vaudoise qui entendait faciliter la naturalisation des étrangers par une procédure plus rapide et gratuite. Les députés souhaitaient aussi donner aux demandeurs une possibilité de recours, ce qui n'était pas possible jusqu'alors étant donné que les décisions du Conseil n'étaient pas argumentées.

C'est ainsi que le Conseil communal n'a plus à se prononcer. Toutefois, à Tannay, votre Municipalité a souhaité tout de même associer à ce processus de naturalisation des représentants du Conseil communal. Il l'a fait en créant une commission « extraparlamentaire », présidée par le municipal en charge des dossiers, commission qui reçoit les demandeurs afin de se rendre compte de leur réelle motivation et de leur degré d'intégration. Cette commission rend ensuite ses conclusions à la Municipalité qui décide alors en toute connaissance de cause.

QU'EN EST-IL DES NATURALISATIONS DANS NOTRE COMMUNE ? (SUITE)

Il faut savoir toutefois que, selon les dispositions de la loi, la procédure est simplifiée et accélérée (sans l'audition en commission) pour les étrangers nés en Suisse ainsi que pour les jeunes gens de la deuxième génération qui ont effectués l'essentiel de leur scolarité en Suisse. Quant aux taxes communales de naturalisation, elles ont également été supprimées. Ne demeurent plus que les émoluments administratifs.

Attachement au pays où ils ont choisi d'habiter

A Tannay, les entretiens en commission, avec les candidats à la naturalisation, démontrent le plus souvent de la part de ces derniers que ce n'est pas l'attrait d'on ne sait quel avantage qui les motivent, mais bien plutôt leur excellente connaissance de notre système politique qu'ils apprécient, l'attachement à ce coin de pays dans lequel ils vivent ainsi que le réel désir qu'ils ont de s'y impliquer davantage encore. (S.Sch.)

COMMISSION CULTURELLE : INTENSE ACTIVITE

Après avoir organisé cet été le très beau concert du Quatuor Terpsycordes, la Commission culturelle n'a pas chômé durant l'automne, avec tout d'abord l'installation d'une nouvelle exposition de peinture au Château (celle de Jean Dermanci), puis avec un nouveau spectacle-cabaret.

En effet, le 7 novembre, dans notre belle salle communale, un repas aux fumets alléchants était servi sur des tables habillées de rouge, éclairées par une chaude lumière de bougies.

Moules savoureuses, ambiance conviviale préparaient les convives à écouter Jean-Pierre Renggli et Philippe Berthoud nous chanter Jacques Brel, quelques chants connus et d'autres moins, petits drames de l'existence, travers humains épinglés avec humour, tendresses pudiques ou grand amour « pour habiller matin – pauvres et malandrins – de manteaux de velours ».

Nos troubadours du jour ont su nous transmettre avec leur belle voix et leur talent, la poésie si particulière de Jacques Brel.

Le 7 décembre, l'Ensemble Vocal et Instrumental de Rolle, pas moins de quatre-vingt musiciens dirigés par Julian Villarraga, nous a permis d'entendre un magnifique concert de Noël, cette nuit chargée d'émerveillement et d'espérance qui a inspiré des musiciens dans toutes les parties du monde et à toutes les époques. L'Évir, avec un répertoire varié du 17^e siècle à nos jours, a interprété avec panache quelques chants populaires connus dont on ne se lasse pas et des pièces de grands compositeurs comme Praetorius, Buxtehude. Ils ont terminé leur concert avec l'Halleluja de Händel, plein de fougue et d'allégresse.

L'ensemble EVIR qui se produit en Suisse et à l'étranger, a un répertoire très large et nous sommes heureux de les accueillir à nouveau à Tannay pour un concert d'été le 14 juin 2009. (F.dC).



Françoise de Courten
Conseillère communale



L'AMICALE DES « AS » OU QUAND L'AMICALE DE TANNAY REÇOIT !



Patrick Simon
Municipal

Le 27 août dernier, l'Amicale des « As » pour l'Amicale des Anciens syndics était reçue par les autorités de Tannay, sous la férule gastronomique de « Bouby » et de son équipe.

Cette manifestation empreinte de cordialité et d'amitié entre nos anciens élus, préfets, était placée sous un soleil radieux, dans le cadre majestueux du parc du château où les vaches faisaient tinter leurs sonnailles, ajoutant ainsi au charme rupestre de cette journée.

Nos anciens syndics, Jean-Pierre Balmat, Jean Jaccoud, William Muhlemann et Alfred Sauty n'auraient raté cette journée pour rien au monde, heureux de recevoir leurs pairs dans notre commune.

Un grand merci à l'Amicale pour leur dévouement et leur savoir-faire.



Des journées ensoleillées bien trop rares cette année et dire que certains nous avaient annoncé des canicules à répétition...



Bon appétit Messieurs !



Santé et Merci aux Tannayrolis et à son Amicale !

QUE SIGNIFIE ÊTRE COMME TANNAY UNE COMMUNE D'EUROPE ?

Certains se demandent ce que signifie ce panneau « Commune d'Europe » qu'on peut voir, comme à Tannay, à l'entrée de centaines de villes et villages de Suisse et d'ailleurs. Être « commune d'Europe », c'est en fait appartenir à la grande organisation de collectivités appelée « Conseil des communes et régions d'Europe », créée en 1951 à Genève. A l'époque, le but de cet organisme était de travailler à la réconciliation des peuples ennemis de la guerre de 39-45 au travers des entités les plus proches des citoyens : c'est-à-dire les communes.

Un des moyens concrets d'y parvenir était ainsi de favoriser les jumelages, un mode de coopération qui connut depuis lors un succès et un développement considérable. Ces dernières années, le Conseil des communes d'Europe s'est mué, toujours d'avantage, en organe d'études et d'avis, au nom des collectivités locales et régionales, dans divers domaines stratégiques comme l'environnement et les transports. De ce point de vue, il est un interlocuteur qualifié des diverses institutions européennes, que ce soit l'Union Européenne ou encore le Conseil de l'Europe dont la Suisse fait partie.

Au plan helvétique, l'Association suisse pour le Conseil des communes d'Europe s'est notamment engagée, ces dernières années, en faveur de la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale. Elle a également travaillé à une enquête sur la collaboration transfrontalière qui est une mine de renseignements précieux pour toutes nos communes, comme Tannay, qui vivent cette proximité au quotidien. Cette enquête a été menée durant le premier semestre de cette année et fait l'objet d'une publication d'une trentaine de pages intitulée « Suisse-Union européenne : les communes frontalières et la voie bilatérale ». (Cette enquête est disponible en format PDF sur le site : <http://www.asccre.ch>).



VISITEZ LE SITE DE LA COMMUNE !

www.tannay.ch

Régulièrement mis à jour, le site de la commune de Tannay vous donne toutes informations utiles concernant vos démarches administratives. Il vous informe également sur les manifestations à venir dans notre commune et en Terre Sainte, sur les services publics à votre disposition, sur nos sociétés, sur nos autorités et sur tout ce qui touche de près ou de loin à la vie de notre village. Prenez l'habitude de le consulter régulièrement sur www.tannay.ch !

Bientôt, sur ce site, un forum ouvert au public vous donnera également la possibilité de nous faire part, en ligne, de vos remarques et suggestions.



NOUVELLES DES TEMPS PASSES

Une fois encore, nous ouvrons ensemble le grand « Livre d'or » de la commune. Cette chronique des événements qui marquèrent la vie de notre village de 1536 à nos jours est une inestimable source de renseignements sur ce que fut la vie à Tannay aux siècles passés. Ce livre, composé en fait de trois imposants volumes, est le fruit d'un gros travail de recherche entrepris il y a quelque temps déjà par John Plojoux, Ami Semoroz, René Olivet et Henri Rapin.

Nous en poursuivons aujourd'hui la découverte à partir des années 1780.

23 septembre 1782

Un contrat d'échange est signé avec Jean-Louis Plojoux (dit Beaubin) pour l'établissement d'un cimetière dans la commune. Monsieur Plojoux cède à la commune une parcelle en face de sa maison et celle-ci lui concède, en compensation, une autre attenante à son immeuble. Ce sera le premier cimetière de Tannay.

1783

Des compagnies de soldats des Régiments d'Aigle, de Vevey et d'Yverdon passent à Tannay en mai, août et décembre pour aller relever les troupes cantonnées à Genève, en raison des troubles de 1782.

1783

On compte à Tannay 28 feux, autrement dit 28 familles.

10 novembre 1783

Le premier fossoyeur du cimetière est nommé en la personne de Jean-Louis Despland.

11 janvier 1784

Jacob Longchamp, bourgeois de Tannay, qui faisait partie des six batteurs de la « Grange du Dixme », reçoit un coup à la tête dans une bataille nocturne à la sortie du débit de vin à Coppet et meurt le lendemain.

7 mars 1784

La commune autorise Monsieur le Curial F.-L. Duvillard de joindre les eaux de sa propriété de Marnex à celle de la commune en les faisant passer par la même coulisse jusqu'à la fontaine de Tannay.

26 août 1784

Devant l'honorable commune de Tannay s'est présenté Monsieur le Châtelain Duvillard, curial de la Baronnie et bourgeois de Nyon, pour y être reçu et admis au nombre des bourgeois de Tannay. La dite réception a été faite pour le prix de soixante-cinq éublancs. La famille Duvillard, originaire de Moisin sous Salève, vint habiter Genève en 1640. L'un de ses membres se fixa à Nyon en 1665. François-Louis Duvillard, notaire et curial, avait 35 ans lorsqu'il acheta le domaine de Tannay. Comme il avait perdu sa main gauche à l'âge de 13 ans par l'éclatement d'une arme à feu, on lui avait donné le surnom de « manchot ».

1784

14 volontaires de Tannay sont nommés pour faire la parade à l'arrivée du noble Seigneur Baron de Coppet.

1er janvier 1786

Jean-François Villain donne sa démission de secrétaire communal. Auguste Bourgne le remplace qui offre ses services sans exiger de salaire en compensation des corvées publiques auxquelles il ne sera plus astreint.

1786

Les communes de Mies et Tannay envoient à Yverdon, auprès du Docteur Venel, la femme de Jean-Louis Semoroz pour y apprendre les accouchements.

CHRONIQUE

CHARMANTE DES

TEMPS ANCIENS,

LES PETITS ET

GRANDS

ÉVÉNEMENTS QUI

ONT MARQUÉ LA

VIE DE NOTRE

COMMUNE



NOUVELLES DES TEMPS PASSES (SUITE)

29 janvier 1786

D'entente avec Mies et Chavannes-des-Bois, la commune de Tannay refuse d'entrer dans les frais de refonte de la cloche de l'église de Coppet, alléguant que le clocher ne pourra en supporter le poids.

Le même jour, on décide d'établir des latrines pour la maison communale qui se feront sur le ruisseau qui entraîne les immondices du village. Monsieur Duvillard offre d'en payer la moitié des frais.

11 décembre 1786

Le nombre des enfants de l'école ayant considérablement augmenté depuis quelques années, on décide de prendre la chambre de dessus la maison de commune qui appartient au cabaretier et qui sera donc destinée pour l'école. On lui donne une autre chambre en compensation.

8 mai 1787

Le régent Batiste Gay ayant fait observer que son salaire de six crutzer par enfant n'était pas suffisant pour l'entretien de sa famille, on décide de lui accorder deux batz par mois et par enfant ou, à défaut, un quarteron de blé.

17 novembre 1787

Messieurs Plojoux et Semoroz sont chargés d'avoir l'honneur, au nom de la commune de Tannay, de se présenter pour l'installation du très noble et magnifique Bailif de Nyon, Charles Victor de Bonstetten et de lui promettre l'obéissance et la fidélité requises.

1790

Plantation probable d'après les comptes de la commune, des « planes » ou platanes sur la place du village.

26 mars 1790

Pour la première fois, il est fait mention de la pomme de terre. Une distribution est organisée pour les familles indigentes.

8 juin 1790

Le régent Batiste Gay se plaint de n'avoir pas reçu l'augmentation promise en 1787. La commune prétexte que c'était à la condition que Mies en fasse autant. Peu après, on notifie au régent qu'il ait à se pourvoir d'un autre logement, la commune ayant besoin de ses locaux, ce à quoi le dit régent ne veut obtempérer.

15 septembre 1790

Autre source de graves difficultés et de dépense pour la commune, la situation de dame Pernette Odot. La commune est en effet mise en demeure par le Bailif de Nyon de fournir un logement à cette femme sortie d'une maison de correction depuis peu. Mais les habitants de Tannay ne « veulent recevoir chez eux une créature qui a mené une vie aussi scandaleuse ». La commune de Tannay, étant très pauvre, prie le noble Seigneur Bailif de s'adresser à Leurs Excellences de Lausanne « pour qu'ils leur plaisent de faire enfermer cette femme et de délivrer ainsi la commune des suites funestes du libertinage de cette misérable créature ».

Cette affaire de dame Odot fut un véritable scandale pour Tannay et pour la région, tant à cause du nombre et de la qualité des personnes qui y furent impliquées. Le Vénérable Consistoire ne tint pas moins de dix séances à son sujet disant que cette femme était « une peste publique et un objet continuel de scandale pour l'Eglise ». Aussi, à bout d'expédients, il fut contraint d'en appeler à l'Illustre Suprême Consistoire de Berne qui ordonna de l'enfermer dans une maison de correction.



RÉCUPÉRATION DES DÉCHETS VERTS



Jacky Kaltenrieder
Municipal

Dans le cadre de la mise en place de la récupération des déchets verts au moyen de conteneurs approprié selon le mode « porte à porte », chaque ménage a reçu un questionnaire afin de connaître les besoins de chacun en fonction des quantités fournies.

3 types de contenance:

- 240 litres
- 360 litres
- 660 litres



Ces conteneurs sont exposés à l'intérieur de la déchetterie du Château pour ceux qui désirent les visualiser.

Le questionnaire est à retourner à l'administration communale d'ici le 15 janvier 2009. La mise en fonction de ce nouveau procédé qui fonctionne très bien dans plusieurs communes genevoises, devrait avoir lieu dans le courant du printemps. Vous serez informé avec plus de précision de ce nouveau projet en début d'année.

Elimination des cadavres d'animaux de compagnie.

Lors du décès d'un animal de compagnie (mort naturelle ou accidentelle) les cadavres doivent être placés dans des sacs en plastiques fermés et être acheminés dans la station frigorifique prévue à cet effet qui se trouve à la STEP de Nyon, chemin du Bochet 8 à proximité du service des automobiles. (J.K.)

Ce qu'on ne veut plus voir à Tannay...
(photo prise au parking Benuyer).



SPORT POUR TOUS

Toujours en forme à 50 ans et plus !

Gymnastique, jeux et autres activités pour hommes et femmes tous les lundis de 17h. à 18h.

Dans la salle de gymnastique Sorbier à MIES.

Participation aux frais 5 CHF par leçon.

Les participants doivent impérativement être assurés contre les risques d'accident.

Information chez votre animatrice

Sonja Husmann

Tél. 022 776 43 74

**Actif
50
Plus**



NOS AÎNÉS À LA DÉCOUVERTE DU MERVEILLEUX ET DE L'INSOLITE !

Le 17 septembre dernier, une cinquantaine de personnes avaient répondu à l'appel de la Municipalité pour la sortie estivale de nos aînés. Une nouvelle fois, et c'est maintenant une heureuse tradition, le soleil était de la partie.

La matinée était consacrée à la visite du Musée des boîtes à musique et des automates de Sainte-Croix. Passionnante visite, accompagnée de guides plus qu'intéressants, où l'on a survolé toute l'histoire de ces belles mécaniques aux lames d'acier accordées au son de la gamme et que l'on fait vibrer pour en produire les plus belles mélodies. Merveilleux aussi, le spectacle des automates et des oiseaux chanteurs où l'on voit que la machine peut imiter avec une remarquable précision l'allure et les gestes de tout un chacun.

Après le convivial repas de midi, c'est un tout autre monde que nos aînés ont découvert au Jura parc du Mont d'Orzeires : celui, impitoyable, des loups et un peu plus loin des bisons et des ours. Grâce à d'ingénieuses passerelles, les visiteurs ont pu participer, de haut mais de près et sans danger, aux repas d'une famille de ces plantigrades apparemment débonnaires, en tout cas pour ce qui est des trois oursons nés l'an dernier, Guz, Zut et Punk ! Ce fut sans doute le moment le plus drôle de cette journée placée sous le signe de la découverte et de l'amitié.

L'une de nos participantes, Danièle Guichard, a traduit en quelques beaux vers tout le plaisir que lui a procuré cette journée ensoleillée et c'est bien volontiers que nous les reproduisons ici. (S.Sch)

Moment de trêve
pour journée de rêve.
Départ de bon matin
le car bien plein.
Puis nous voilà partis
jusqu'à huit heures et demi
pour un arrêt café-croissant
ensuite visite d'un musée intéressant
à Ste. Croix évidemment.
À midi, repas savoureux
avec d'un vin rouge délicieux,
l'authenticité et de verdure, chaleureuse,
et joyeuse.
Après le parc des bisons
nous continuons
à travers notre Jura si beau
avec ses sapins si hauts;
troupeaux tranquilles
dans les courbes paisibles,
plaisir des yeux
recounte de yeux chaleureux,
so benefit pour être heureux.
Danièle.



LE PROJET D'AGGLOMERATION FRANCO-VALDO-GENEVOIS



Bertrand Bory,
Municipal

Initié dans le cadre de la politique des agglomérations voulue par la Confédération, le projet d'agglomération Franco-Valdo-genevois (PAFVG) regroupe :

- 2 pays : la France et la Suisse
- 2 cantons suisses : Genève et Vaud
- 2 départements français : L'Ain et la Haute Savoie
- 1 région : la région Rhône-Alpes
- 204 communes (112 françaises regroupées en 10 communautés de communes et 92 suisses : 45 genevoises et les 47 communes du district de Nyon)

L'agglomération concerne 1900 km², 770'000 habitants (2005) et 390'000 emplois. On estime son potentiel à un million d'habitants d'ici 20 ans.

Projet à l'horizon 2030, ses partenaires adhèrent à un diagnostic partagé. Ils s'accordent sur un développement harmonieux et respectueux de l'environnement et s'engagent sur un processus de mise en œuvre. La coopération transfrontalière va pouvoir passer à une vitesse supérieure ouvrant la voie à bien d'autres développements.

Les lignes directrices:

- construire ensemble un développement durable
- définir un schéma d'agglomération compacte, multipolaire et verte.

La question des infrastructures est centrale.

Le PAFVG prévoit notamment :

- d'offrir une capacité de développement suffisante avec plus d'habitants coté genevois pour diminuer la pression en périphérie
- de réduire la dépendance aux transports individuels motorisés en favorisant les transports publics et la mobilité douce
- de sauvegarder l'environnement, la nature, le paysage et l'agriculture de proximité qui sont des atouts majeurs de l'agglomération.

Tout cela se traduit par une charte signée le 5 décembre 2007 à Genève et huit cahiers annexés. Ces documents peuvent être consultés sur le site : www.projet-agglo.org.

Un nouveau défi:

Pour notre commune (et la Terre Sainte) le défi est à la fois de s'intégrer dans ce grand processus tout en défendant nos spécificités.

Notre nouveau plan général d'affectation (PGA) tient compte des grandes lignes du PAFVG. Nous sommes convaincus que notre commune est non seulement bien armée mais aussi capable de relever les défis à venir. (B.B)

SCHEMA DIRECTEUR DE TERRE SAINTE (SDTS).

Le cabinet de communication SMACXS à Lausanne nous a livré ses premières conclusions sous forme de questions que nous résumons ci-dessous. Elles ont été livrées après une enquête exhaustive auprès de toutes les municipalités de Terre Sainte.

- La Terre Sainte existe t'elle ?
- Gaulois, banlieusards ou retraités de luxe ?
- Le développement de la Terre Sainte : un tabou ?
- Les prémisses d'un affrontement ?
- Un schéma directeur imposé ?



Devant ces questions, le comité de pilotage de l'aménagement du territoire du conseil régional (COPIL) a convoqué, le 15 novembre dernier, un Forum des municipalités aux Rojalets.

Quelle Terre Sainte dans 20 ans ?

La question centrale débattue était la suivante: comment voyez-vous la Terre Sainte dans 20 ans ?

En résumé voici la conclusion des groupes de travail :

Mettre en place un plan de qualité de vie regroupant les thèmes généraux suivants :

- mobilité
- protection du caractère villageois
- protection de l'environnement
- renforcement de l'offre culturelle
- emploi et attractivité pour les entreprises
- renforcement de l'offre de logements pour les jeunes
- éviter les grands immeubles (à l'instar de Nyon ou Gland)
- favoriser la création de nouveaux lieux de rencontres

Fort de ces remarques, le COPIL pourra finaliser l'avant-projet de schéma directeur de Terre Sainte.

Celui-ci devra s'intégrer non seulement au projet d'agglomération Franco-Valdo-Genevois (PAFVG), mais aussi être cohérent avec les schémas directeurs voisins (Asse-Boiron, Nyon et Gland) et bien sur le plan directeur Cantonal.

Comme des poupées russes !

On peut comparer tous les projets en cours (PAFVG, SDTS, PGA de Tannay, PPA du Torry) à un ensemble de poupées russes qui doivent s'emboîter le plus harmonieusement possible ! Cela ne se fera bien évidemment pas en un jour !

Ensuite débiteront les processus de consultation auprès des Conseils communaux de Terre Sainte et les informations à la population. Sans doute, ces dernières susciteront un vif intérêt vu qu'il s'agit de notre avenir et de la Terre Sainte que nous laisserons à nos enfants. (B.B)



Le Tannayroli

EXTRAITS DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DU 3 DÉCEMBRE 2008.



- L**e Conseil communal dans sa séances du 3 décembre 2008 a :
- procédé à l'assermentation d'un nouveau conseiller, Monsieur Nathan Finkelshtein.
 - accepté le préavis de la Municipalité relatif à la constitution d'un réseau d'accueil de la petite enfance en Terre Sainte conformément à la LAJE (loi sur l'Accueil de Jour des Enfants).
 - nommé 3 délégués au Conseil intercommunal de l' AJET (Association Intercommunale pour l'accueil de jour des enfant en Terre Sainte).
 - accepté le budget pour l'année 2009 ainsi que la taxe d'épuration annuelle 2009

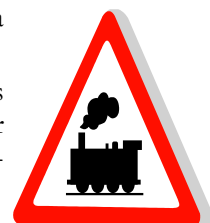
PROCHAIN CONSEIL :

Le 26 janvier 2009
à la Salle communale de Tannay
(Séance ouverte au public)

CARTES JOURNALIERES CFF AUPRÈS DE LA COMMUNE

Depuis le 1er août dernier, notre Commune met à disposition deux cartes journalières CFF pour le prix de 40 CHF/pièce. Ceux-ci vous permettent de voyager à forfait dans toute la Suisse en vous donnant la possibilité d'utiliser les CFF mais aussi la CGN ou les cars postaux.

Nous vous invitons à réserver vos abonnements suffisamment à temps mais au minimum 48 h à l'avance, si vous envisagez un déplacement car l'expérience nous a montré que ces abonnements sont largement plébiscités par la population.



Le Tannayroli

Le Tannayroli

Rédaction, Articles & photos :

Bertrand Bory

Jacques Kaltenrieder

Serge Schmidt

Patrick Simon

Hermann Tschopp

Françoise de Courten

Conception & mise en page :

PS / SS / TB

Impression:

Uni Print , Nyon

Naissances

- Le 7 juillet 2008 de Francesca Anne Rosalind Ellis
- Le 1er novembre 2008 de Yaëlle Victoria Prenleloup
- Le 26 juillet 2008 de Yvana Haury

Mariage

- Le 28 novembre 2008 de Madame Oxana Besenta et Monsieur Ilya Rizvanov

Décès

- Le 21 septembre 2008 de Madame Malène Hélène Epiney
- Le 20 novembre 2008 de Madame Nelly Jeanne Cottier